



Montreuil, le 16 février 2021

Réunion des 2 groupes de travail SGCd et action sociale DDI du 11 février 2021

Les organisations syndicales s'insurgent contre les méthodes de travail imposées par le ministère de l'Intérieur et obtiennent le report de cette réunion !

Les organisations syndicales des préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI) étaient convoquées le jeudi 11 février après-midi à la réunion des groupes de travail dédiés au suivi de la création des SGCd et à l'action sociale dans les DDI.

Les documents de travail ont été transmis aux OS des DDI la veille au soir tandis que les OS des préfectures n'en avaient même pas été destinataires. Par ailleurs, il était prévu que les 2 groupes de travail se tiennent sur une seule après-midi, le Directeur de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT), représentant de l'administration, allant même jusqu'à indiquer que dans tous les cas il quitterait la séance à 16 h 30 pour assister à une autre réunion.

Depuis des mois, les OS des DDI et la CGT en particulier, dénoncent ces méthodes de travail qui ne permettent pas aux représentants des personnels de préparer convenablement ces réunions destinées à défendre l'intérêt des agents.

La transmission des documents bien en amont de ces réunions est essentielle pour que nous puissions les décortiquer et ne pas découvrir en séance des litanies de chiffres, sans même quelques fois avoir les documents sous les yeux.

Prévoir sur une seule après-midi, la réunion de 2 groupes de travail aussi importants pour les conditions de travail des agents (quand bien même les 2 thématiques sont liées) n'est pas acceptable puisque cela ne permet pas de disposer du temps nécessaire pour un réel dialogue social et des débats de fond.

L'ensemble des OS présentes, a donc dénoncé en début de séance ces méthodes de travail et obtenu le report de cette réunion. Nous avons également obtenu que chacun des groupes de travail fasse l'objet d'une réunion dédiée.

La CGT rappelle qu'elle avait demandé l'abandon du projet de création des secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfectures compte-tenu notamment, du risque de créer des dysfonctionnements conséquents et une dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels transférés, mais aussi de l'ensemble des personnels des DDI et des préfectures.

Tel n'a pas été le choix du Gouvernement qui s'est entêté, y compris dans le contexte de la crise sanitaire, à créer à n'importe quel prix ces secrétariats communs au 1^{er} janvier de l'année 2021 !

L'urgence consiste maintenant à mettre en œuvre une autre conception des relations sociales, dans l'objectif d'apporter de réelles réponses aux revendications des personnels :

- L'octroi des moyens nécessaires au fonctionnement des secrétariats généraux communs : création des emplois nécessaires, comblement des postes vacants, dimension opérationnelles des matériels informatiques, mise en œuvre d'une gestion des personnels assurant leurs droits qu'il s'agisse du temps de travail, des congés, des rémunérations dont les régimes indemnitaires, etc.
- Une réelle mise en œuvre des agréments et des autorisations budgétaires afin de ne pas pénaliser les agents des SGCD dans leur travail et garantir les versements notamment des prestations d'action sociale ou des rémunérations (rentes accidents) de l'ensemble des agents des DDI.
- Un droit effectif pour les personnels qui n'ont pas souhaité suivre leur mission au sein des secrétariats généraux communs de demeurer affectés y compris en surnombre dans leur résidence administrative jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier, le cas échéant, d'une mobilité choisie et non contrainte.
- Un droit à l'action sociale préservé et amélioré. C'est dans ce sens que la CGT revendique un abondement des moyens budgétaires, la création de nouveaux droits, le maintien des droits à l'action sociale acquis par les personnels des différents ministères impactés par la création des secrétariats généraux communs, en DDI comme en préfecture.

Suite à vos signalements et aux interventions de la CGT auprès du MI, plusieurs situations ont pu s'améliorer localement.

Continuez de nous faire connaître toutes les problématiques et dysfonctionnements liés à la mise en place des SGCD : la remontée d'informations est essentielle pour vos représentants en CT, en CHSCT des DDI et lors des réunions de travail avec l'administration.

dominique.panico-mialon@sg.social.gouv.fr
laetitia.rannou@cotes-darmor.gouv.fr
fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr
christian.grusezezack@pas-de-calais.gouv.fr
sandrine.diot@haute-marne.gouv.fr
guilhem.sarlandie@jscs.gouv.fr
nathalie.grunwald@bouches-du-rhone.gouv.fr